



REGLEMENT DE CONSULTATION

PHASE CANDIDATURE

LE POUVOIR ADJUDICATEUR : FONDATION BOISSEL

Fondation Georges BOISSEL
Représenté par sa directrice générale Madame HEIDI GIOVACCHINI
840 route de la BATIE
38 110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
France

**MARCHE DE FOURNITURE DE SOLUTIONS ADAPTEES A LA GESTION OPTIMISEE
D'UN SERVICE DE RESTAURATION COLLECTIVE DANS LE SECTEUR SANITAIRE
ET MEDICO-SOCIALE AVEC GESTION D'UNE CUISINE CENTRALE**

**Marché passé selon la procédure concurrentielle avec négociation en application
des articles 25-II, 71 et 72 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés
publics**

Date et heure limites de remise des candidatures : 15 SEPTEMBRE 2018 à 12h00



SOMMAIRE

Article 1- Objet de la consultation

Article 2- Renseignements d'ordre juridique, financier et technique

Article 3- Dossier de consultation des entreprises – phase candidature

Article 4- Conditions de participation des candidats

Article 5- Dossier de candidature

Article 6- Remise des candidatures

Article 7- Examen des candidatures

Article 8- Suite de la procédure – remise des offres

Article 9- Renseignements complémentaires

Article 1- Objet et étendue de la consultation

1.1. Identification du pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur : Fondation Georges BOISSEL, sise, 840 route de la BATIE, 38 110 SAINT CLAIR DE LA TOUR

1.2. Objet de la consultation

La consultation porte sur un marché de fourniture marche de service de restauration collective dans le secteur sanitaire et médico-sociale avec gestion d'une cuisine centrale.

Ces prestations concernent :

- La fourniture des denrées,
- La production des repas
- La livraison de l'ensemble des productions sur l'ensemble des sites
- La gestion d'une cuisine centrale

1.3. Durée

Le marché sera exécuté sur trois années fermes et pourra être reconduit deux fois au maximum, pour des durées de 12 mois.

Le marché ne sera pas alloti.

1.4. Procédure de passation

La présente procédure concurrentielle avec négociation est soumise aux dispositions de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 25,47 et 71 à 73 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le recours à cette procédure est motivé par la complexité du marché public envisagé, tant d'un point de vue technique, que juridique et financier, conformément à l'article 25 alinéa 4 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

1.5. Sélection des candidats admis à déposer une offre

Sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures et sur la base des critères définis à l'article 7 du présent règlement, TROIS (3) candidats seront retenus.

Article 2- Renseignements d'ordre juridique, financier et technique

2.1. Unité monétaire

La monnaie de compte du marché est l'Euro.

2.2. Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

2.3. Modalités de financement et de paiement

Le marché sera financé sur les fonds propres de l'association.

2.4. Nomenclature communautaire

Les codes CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) de nomenclature communautaire sont :

338343000-1 – Service restauration

Article 3- Dossier de consultation des entreprises – phase candidature

3.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation –phase candidature comporte :

- Règlement de consultation
- Planning prévisionnel du marché

3.2. Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises peut être téléchargé gratuitement. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : direction@arcole-expertises.fr

La demande des documents de consultation est libre. Cependant, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique correspondante et une adresse électronique valide permettant de façon certaine une correspondance électronique afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la consultation, notamment les éventuelles précisions ou report de délais.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .pdf, et/ou .rtf, et/ou les fichiers compressés au format ZipR (.zip) ainsi que les .doc et .xls.

Article 4- Conditions de participation des candidats

4.1. Groupement

Les candidats peuvent se présenter seul ou sous forme de groupement d'opérateurs économiques conjoints ou solidaires, sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence.

Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plusieurs groupements au titre du présent marché.

Un même opérateur économique ne peut se présenter à la fois seul et en tant que membre d'un ou plusieurs groupements.

Quelle que soit la forme du groupement un mandataire est désigné.

En cas de groupement, la recevabilité de la candidature est analysée pour chaque opérateur économique que le groupement soit conjoint ou solidaire ;

l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale.

Si le candidat retenu se présente sous la forme d'un groupement conjoint, il doit obligatoirement, en application de l'article 45 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, modifier la forme de son groupement dans le cadre d'une mise au point avant la notification du marché, afin que le groupement revête un caractère solidaire.

En cas de défaillance d'un membre du groupement en cours de procédure, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres est mis en liquidation judiciaire, ou qu'il se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il peut demander au Pouvoir Adjudicateur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation sans cet opérateur défaillant, en proposant le cas échéant, à l'acceptation du Pouvoir Adjudicateur, un ou plusieurs cotraitants.

4.2. Sous-traitance

Le candidat devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt d'offre par le biais du formulaire DC4. Chaque sous-traitant renseigne un formulaire DC4.

Le candidat devra également indiquer les prestations (et leur montant) pour lesquelles la sous-traitance est envisagée, ainsi que la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Article 5- Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend impérativement les éléments suivants :

- **La lettre de candidature et l'habilitation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1)**, dûment complétée datée et signée par le candidat et par chacun des cotraitants en cas de groupement
- **Déclaration du candidat (formulaire DC2) ou forme libre**, complétée des renseignements suivants pour chaque candidat unique ou chaque membre du groupement candidat :
 - La copie du ou des jugements prononcés à cet effet si le

- candidat est en redressement judiciaire ;
- La désignation de la personne habilitée à engager la société (nom, prénom et qualité) accompagnée d'un justificatif prouvant l'habilitation à engager le candidat.

Pour apprécier la capacité économique des candidats les documents nécessaires sont les suivants :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires sur le marché international et le chiffre d'affaires sur le marché français
- Attestation comptable ou document équivalent (illustrant le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation)
- Le chiffre d'affaires des activités liées au marché de service similaire des 3 derniers exercices disponibles, essentiellement en cuisine centrale.

Pour apprécier les capacités professionnelles du candidat, il doit fournir :

- Références sur des prestations de services similaires, essentiellement en cuisine centrale. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Pour chaque référence il est demandé les coordonnées d'une personne à contacter auprès du client (coordonnées téléphoniques ou courriel),

Pour apprécier la capacité technique des candidats, il est nécessaire de produire :

- Une liste exhaustive des références des 3 dernières années, dans le domaine précis concerné par la procédure indiquant le montant, la date de démarrage, le destinataire public ou privé
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique et offres spécifiques dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

- o Déclaration indiquant les effectifs annuels moyens du candidat ainsi que leurs profils pour chacune des 3 dernières années
- o Les politiques environnementales et qualités mises en place au sein de la société.

Article 6- Remise des candidatures

La candidature est transmise sous pli cacheté portant l'adresse et les mentions suivantes :

ARCOLE EXPERTISES
Monsieur ANDREO
PCN – RESTAURATION - CANDIDATURE
56 A Rue du 8 mai 1945
69330 MEYZIEU

Candidature pour le marché :

Marché de fourniture marche de service de restauration collective de la
FONDATION BOISSEL

« NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS »

La candidature est adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

En cas de distribution par porteur, les concurrents veilleront à ce que leur pli parvienne à l'adresse indiquée entre 9h00 et 12h00, sauf samedi, dimanche et jours fériés, afin que le récépissé puisse être délivré au porteur du pli.

La candidature doit parvenir à destination avant l'heure limite du dernier jour de réception des candidatures, indiquée sur la page de garde du présent règlement de consultation.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites susmentionnées, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas étudiés ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les candidats joindront à leur candidature papier, une copie sous forme numérique (support USB ou CD ROM).

Article 7- Examen des candidatures

Les candidatures sont examinées dans les conditions prévues à l'article 55 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics avec contrôle des garanties professionnelles, techniques et financières des candidats.

La sélection des candidatures est effectuée dans un second temps sur la base des critères de sélection suivants :

○ **Références professionnelles du candidat : 15%**

Le candidat présente ses références dans le domaine, de préférence en France mais également à l'étranger.

Le candidat sera évalué sur l'importance des marchés de services réalisés similaires à l'objet du marché, pour des organismes privés ou publics, en cours d'exécution ou exécutées au cours des 3 dernières années.

○ **Capacité financière : 25%**

Le candidat présente notamment :

- Le Chiffre d'affaires concernant des services objets du marché au cours des 3 dernières années
- Le Chiffre d'affaires global France et Europe sur les 3 dernières années
- ses garanties financières

○ **Capacité technique : 60%**

Le candidat présentera notamment ses effectifs et les moyens qu'il peut mobiliser, les CV des personnes qui travailleront sur ce marché,

En application des critères ci-dessus, un classement est établi par le pouvoir adjudicateur. A l'issue de celui-ci, ne seront retenus, pour la phase « OFFRE », que les trois (3) candidats les mieux classés.

Les autres candidats seront informés du rejet de leur candidature.

Article 8- Suite de la procédure – remise des offres

Le dossier de consultation sera transmis aux seuls candidats admis à déposer une offre.

Le règlement de la consultation relatif à la phase offre détaillera les conditions de dépôt des offres, conformément à l'article 57 du décret du 25 mars relatif aux marchés publics.

Les critères d'analyse des offres, leur pondération et les sous-critères seront précisés lors de la remise du DCE.

Les prestations feront l'objet d'un marché de prestations de service passé en procédure concurrentielle avec négociation, en application de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 25, 47 et 71 à 73 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Article 9- Renseignements complémentaires

9.1. Coordonnées de contact

L'attention des candidats est attirée sur le fait que dans le cadre de la présente procédure, les questions posées, qu'elles soient d'ordre administratif ou technique, devront être portées à la connaissance du pouvoir adjudicateur par mail à l'adresse suivante :

ARCOLE EXPERTISES Po Fondation BOISSEL
Monsieur ANDREO
56 A rue du 8 mai 1945
69330 MEYZIEU
France

direction@arcole-expertises.fr

9.2. Modalités de mise en œuvre

Les candidats adressent leurs questions au plus tard le 10 septembre 2018 à 18h. Aucune demande ne sera acceptée au-delà de cette date.

ANNEXE : Planning Prévisionnel du marché de fourniture marche de service de restauration collective de la Fondation Boissel